

Chapitre 15

Bureau du vérificateur général

Contenu

Contexte	211
Rôle et pertinence du bureau	211
Buts et objectifs	213
Délais de réalisation des vérifications	216
Fonction de formation du bureau	217
Dépenses du bureau	217
Ressources humaines	218

Bureau du vérificateur général

Contexte

15.1 Notre rapport de 1995 contient une liste ayant trait à l'évaluation de notre conformité à la directive gouvernementale en matière de rapports annuels. Voici une version comparative pour 1996.

Pièce 15.1

Liste d'autoévaluation

	1996	1995
Un rapport a-t-il été préparé?	Oui	Oui
La pertinence des programmes y est-elle discutée?	Oui	En partie
Les buts et les objectifs y sont-ils énoncés?	Oui	En partie
Le rapport traite-t-il de la réalisation des plans?	Oui	Oui
Y présente-t-on des indicateurs du rendement?	En partie	Non
Fournit-on des détails sur le niveau de satisfaction des clients?	Non	Non
Y présente-t-on des informations financières réelles et budgétisées?	Oui	Oui
Le rapport explique-t-il les écarts par rapport au budget?	Oui	Oui

15.2 Nous avons l'intention de constamment améliorer l'information que nous présentons dans notre rapport annuel sur le rendement de notre bureau. La liste ci-dessus contient l'évaluation que nous faisons de nos progrès depuis deux ans. Notre évaluation montre que nous avons accompli des progrès dans l'élaboration d'indicateurs du rendement, mais nous reconnaissons que la tâche n'est pas terminée. Cet aspect du rendement des bureaux de vérificateurs est actuellement à l'étude par un groupe de travail qui représente tous les bureaux des vérificateurs législatifs du Canada. Nous sommes d'avis que le projet aboutira à des recommandations d'indicateurs qui pourront servir à comparer des organisations semblables de vérificateurs législatifs.

Rôle et pertinence du bureau

Rôle

15.3 Notre rôle au sein des services publics de la province est unique. Nous sommes indépendants du gouvernement en poste et nous fournissons directement de l'information à l'Assemblée législative. Cette information aide l'Assemblée législative à remplir son rôle consistant à tenir le gouvernement responsable de la gestion des deniers publics.

Notre vision

15.4 **Nous sommes déterminés à améliorer les choses pour la population du Nouveau-Brunswick en aidant le gouvernement, dans tous nos travaux pour l'Assemblée législative, à être productif, ouvert et redevable.**

- Notre mission 15.5 Nous favorisons l'obligation redditionnelle en fournissant de l'information objective à la population du Nouveau-Brunswick par l'entremise de l'Assemblée législative.
- Valeurs 15.6 Nos valeurs influent sur notre rendement. Nous avons comme objectifs :
- *L'indépendance et l'objectivité.* Faire preuve d'indépendance et d'objectivité, dans les faits et en apparence.
 - *La reddition de comptes.* Répondre de nous-mêmes et promouvoir la reddition de comptes par l'exemple et la communication d'informations. Ce faisant, nous nous efforçons d'exercer une influence clé qui favorise un gouvernement effectif.
 - *La valeur ajoutée.* Concentrer nos ressources sur des secteurs du gouvernement propices à l'accroissement de la valeur.
 - *Le perfectionnement.* Rehausser la qualité en insistant sur le perfectionnement et la formation du personnel.
 - *L'amélioration.* Améliorer notre travail par la pensée innovatrice et par l'usage de la technologie.
 - *L'équité et le respect.* Établir et entretenir des relations professionnelles en traitant avec équité et respect notre propre personnel et les personnes avec qui nous communiquons.
- Statut juridique 15.7 La *Loi sur l'administration financière* a établi le poste actuel de vérificateur général en 1967. À cette époque, le vérificateur général faisait rapport à l'Assemblée législative par l'entremise du ministre des Finances. En 1981, l'Assemblée législative accroît l'indépendance du vérificateur général en adoptant la *Loi sur le vérificateur général* et en faisant de celui-ci un fonctionnaire de l'Assemblée législative. La loi établit les fonctions du bureau et ses relations avec l'Assemblée législative. La *Loi sur le vérificateur général* exige aujourd'hui que le rapport annuel du vérificateur général soit déposé par le président de la Chambre.
- Pertinence 15.8 Notre rapport de 1995 a suscité beaucoup d'intérêt. Les débats qui ont eu lieu tant à l'Assemblée législative qu'au Comité des comptes publics ont prouvé la pertinence continue de notre travail. Par ailleurs, on nous a invités pour la première fois à discuter de notre rapport au Comité permanent des corporations de la Couronne. Là encore, les membres du comité ont manifesté beaucoup d'intérêt lors de notre comparution. L'intérêt du public à l'égard de notre rapport de 1995 a été beaucoup plus marqué que par les années antérieures.
- 15.9 Chaque année, nous incluons dans notre rapport des sujets qui, à notre avis, sont importants pour l'Assemblée législative et pour le public. Il s'agit entre autres de nos constatations, conclusions et recommandations découlant du travail de vérification effectué durant l'exercice.

15.10 De plus, nous formulons des conclusions de vérification distinctes sur la fiabilité des états financiers. Ces conclusions (rapports de vérification) sont communiquées à l'Assemblée législative avec les états financiers de la province et des organismes et fiducies que nous vérifions.

15.11 Notre travail et nos rapports concourent à :

- susciter la confiance du public à l'égard de notre système gouvernemental;
- accroître la capacité de l'Assemblée législative de s'acquitter de sa responsabilité d'obtenir du gouvernement qu'il rende des comptes;
- accroître la capacité du gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités au moyen de systèmes et de pratiques de gestion qui soient judicieux.

Buts et objectifs

15.12 Nous avons pu élaborer la vision, la mission et les énoncés de valeur, repris dans le présent chapitre, grâce à notre processus de planification stratégique de l'année dernière. Nous avons en outre déterminé des buts clés sur lesquels nous concentrerons nos efforts pour améliorer les résultats de notre travail. Ces buts sont :

- promouvoir des cadres d'obligation redditionnelle et des processus de gestion rationnels pour les organisations du secteur public;
- constamment améliorer la qualité et l'efficacité de notre propre service.

15.13 Voici certains objectifs particuliers qui retiennent notre attention :

- encourager les ministères et les organismes du gouvernement à améliorer l'information sur le rendement qu'ils présentent dans leurs rapports annuels;
- en arriver à mieux comprendre les besoins des utilisateurs des documents que nous produisons;
- améliorer le service que nous fournissons à l'Assemblée législative;
- élaborer et mettre en oeuvre un nouveau système d'évaluation du rendement;
- déterminer les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la *Loi sur le vérificateur général* et proposer les modifications appropriées à l'Assemblée législative;
- continuer à mettre au point des indicateurs quantitatifs et qualitatifs valables sur le rendement du personnel et du bureau;
- continuer à améliorer notre usage de la technologie.

15.14 Nous discutons dans les paragraphes qui suivent des résultats que nous avons obtenus durant l'année écoulée.

Encourager la communication sur le rendement de la part du gouvernement

15.15 Notre vérification de 1990 des rapports annuels des ministères et des organismes du gouvernement a mené à l'élaboration d'une directive gouvernementale sur les rapports annuels. L'une des exigences de la directive concerne l'élaboration d'indicateurs du rendement. Nos enquêtes de suivi dans nos rapports de 1993 et de 1994 ont révélé que le respect de cet aspect de la directive sur les rapports annuels n'était toujours pas chose faite. Nous croyons que notre signalement de la question a eu une certaine influence sur l'initiative gouvernementale de 1995 selon laquelle chaque ministère doit s'efforcer de fournir des indicateurs du rendement précis. Les ministères ont reçu des instructions et des dates limites concernant la remise d'indicateurs du rendement avec leurs budgets. Les ministères seront tenus de faire un rapport complet sur ces indicateurs dans leurs futurs rapports annuels.

15.16 Nous estimons également qu'il pourrait y avoir lieu de vérifier ces résultats pour voir s'ils sont raisonnables et fondés sur des données cohérentes et fiables.

15.17 Nous avons aussi formulé dans nos récents rapports plusieurs suggestions qui, estimons-nous, ont amélioré la présentation des informations financières. Encourager la présentation d'informations budgétaires avec les états financiers des organismes de la Couronne est une initiative particulière de notre bureau.

Améliorer notre service à l'Assemblée législative

15.18 Pour la première fois, nous avons été invités en 1996 à comparaître devant le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de discuter des observations de notre rapport ayant trait à certains organismes de la Couronne. Nous avons accepté l'invitation et discuté de différentes questions avec les membres du comité durant presque une journée entière.

15.19 On nous a également demandé de préparer un rapport spécial sur l'achat de matériel informatique et de logiciels pour un projet majeur d'élaboration de systèmes entrepris par le ministère du Développement des ressources humaines. C'est un cadre supérieur de notre bureau qui s'est occupé du travail. Un rapport distinct sera remis au Comité permanent des comptes publics.

Mieux comprendre les besoins des utilisateurs de notre rapport

15.20 Nous avons eu de la difficulté à obtenir une rétroaction cohérente et directe de la part des gens que nous servons. Nous essayons d'apporter des changements touchant des aspects comme la structure et la lisibilité de notre rapport, mais la plupart de ces changements sont ponctuels et ne découlent pas d'enquêtes particulières menées auprès de nos utilisateurs. Nous avons l'intention en 1997 de mettre au point un système de rétroaction plus officiel.

Élaborer et mettre en oeuvre un système d'évaluation du rendement justifiant la rémunération au rendement

15.21 Un groupe de travail formé de membres de notre personnel a fait des recherches et des recommandations sur un système d'évaluation du personnel pour le bureau. Le travail était en grande partie achevé à la fin de 1995, et le système a maintenant servi à une première ronde d'évaluations. Nous avons effectué un examen des résultats de la première année et prévoyons apporter des changements mineurs pour les évaluations de 1996.

Déterminer et proposer les modifications nécessaires à la Loi sur le vérificateur général

15.22 Nous sommes à préparer une liste de modifications nécessaires à notre loi. Le travail est encore à l'étape préliminaire, mais nous souhaitons présenter ces modifications avant la fin du mandat du vérificateur général actuel.

Améliorer notre usage de la technologie

15.23 La technologie informatique à notre disposition au bureau évolue constamment et rapidement. En même temps, notre effectif diminue. Nous devons faire de la technologie l'usage le plus économique, le plus efficient et le plus efficace qui soit. La comptabilité des entités que nous vérifions est de plus en plus informatisée, et nous devons donc adapter nos méthodes de vérification en conséquence.

15.24 Bien que l'exercice de notre profession ait connu des progrès considérables grâce à l'utilisation de moyens comme le réseau local, le courrier électronique ou les liens Internet, il nous reste encore à relever des défis de taille. Nous devons acquérir la technologie qui nous permettra d'accomplir notre travail de vérification en l'an 2000 et au delà.

15.25 Nous sommes déterminés à former au sein du bureau un groupe de travail capable d'étudier nos exigences et de proposer des stratégies visant à répondre à nos besoins.

Continuer à élaborer des indicateurs du rendement valables

15.26 Le Conseil de gestion a entrepris un projet très prometteur relatif à l'amélioration des indicateurs du rendement dont font rapport les ministères. Bien que l'exigence établie ne nous vise pas, il ne fait aucun doute que nous nous sentons obligés de nous conformer à l'esprit de la directive. Les détails qui suivent font état de quelques indicateurs préliminaires que nous avons élaborés.

15.27 Comme nous le mentionnons au début du présent chapitre, les indicateurs du rendement applicables aux bureaux de vérificateurs législatifs sont actuellement l'objet d'un groupe d'étude national. Nous espérons pouvoir nous servir des indicateurs de cette étude pour nous comparer à nos collègues d'autres bureaux de vérificateurs législatifs.

15.28 Voici deux indicateurs que nous considérons les plus valables :

15.29 Premièrement, une analyse comparative des heures de vérification et des coûts de vérification pour :

- la vérification financière du gouvernement du Nouveau-Brunswick;

- la vérification des organismes de la Couronne et des fonds en fiducie;
- nos projets de vérification législative de large portée.

15.30 Deuxièmement, les recommandations que nous formulons à l'endroit des ministères et des organismes à la suite de notre travail de vérification.

15.31 L'année dernière dans notre rapport, nous disions que nos recommandations devraient, en tant qu'indicateur, être pondérées selon leur importance.

15.32 Deux bureaux de vérificateurs législatifs ont commencé à classer leurs recommandations. Nous avons adapté les catégories utilisées par l'un de ces bureaux et nous classerons nos recommandations ainsi :

- systèmes d'information, procédés et contrôles;
- utilisation améliorée des ressources;
- mesure du coût et des répercussions de la production;
- conformité aux autorités.

15.33 Nous avons l'intention de présenter chaque année ces informations sous forme comparative.

15.34 Nous indiquerons où en sont les recommandations, à savoir si :

- elles sont acceptées,
- elles sont acceptées en principe;
- elles sont à l'étude;
- elles ne s'appliquent plus;
- elles sont rejetées.

Délais de réalisation des vérifications

15.35 Toutes nos vérifications de 1996 sont achevées. La pièce qui suit résume les dates d'achèvement des grandes composantes de notre travail.

Pièce 15.2

Date d'achèvement

	Date d'achèvement	
	1996	1995
Vérification des états financiers de la province	20 septembre 1996	30 novembre 1995
Vérifications terminées d'organismes de la Couronne	8 novembre 1996 ¹	22 janvier 1996 ¹
Publication du rapport du vérificateur général	31 décembre 1996	19 février 1996

¹ Date du rapport de vérification du dernier organisme de la Couronne vérifié.

Fonction de formation du bureau

15.36 Notre bureau fournit de l'expérience et une formation aux nouveaux membres de son personnel. Ceux-ci doivent s'inscrire à un programme de comptabilité professionnelle, à savoir CA (comptable agréé), CMA (comptable en management accrédité) ou CGA (comptable général licencié). Avant de pouvoir entreprendre cette formation professionnelle, on doit détenir au minimum un diplôme universitaire de premier cycle.

15.37 Au cours des cinq dernières années, neuf personnes de notre bureau ont reçu leur désignation CA. Cinq d'entre elles ont obtenu depuis d'importants postes financiers au gouvernement. Une personne a accepté un poste gouvernemental dans une autre province, et une autre dans une organisation de réglementation semi-publique; une personne est demeurée au bureau, et seulement une est passée au secteur privé. Les réactions que nous avons eues sur la qualité de notre personnel sont favorables. Nous considérons que notre contribution de personnel qualifié à d'autres organismes gouvernementaux est un indicateur positif pour notre bureau.

Dépenses du bureau

15.38 La pièce qui suit contient les dépenses réelles et les affectations budgétaires par code primaire pour 1994-1995 et pour 1995-1996. À titre comparatif, la pièce comprend également le budget approuvé de 1996-1997.

Pièce 15.3

*Dépenses réelles et affectations budgétaires
(en milliers de dollars)*

	1997 Budget	1996 Budget	Montants réels	1995 Budget	Montants réels
Frais de personnel	1 380,7	1 384,8	1 309,5	1 423,1	1 316,0
Autres services	107,2	120,5	95,8	100,5	92,9
Fournitures et approvisionnements	8,6	10,5	7,3	10,5	6,7
Biens et matériel	24,5	44,5	83,1	24,5	53,7
	1 521,0	1 560,3	1 495,7	1 558,6	1 469,3

15.39 Le poste des frais de personnel, sous-utilisé de 75 300 \$, continue de représenter environ 90 % de notre budget. Les traitements comptent pour 66 700 \$ des économies réalisées, et les avantages, pour 8 600 \$.

15.40 Le poste des autres services a été sous-utilisé de 24 700 \$. Les services professionnels non utilisés durant l'exercice ont donné lieu à des économies de 19 400 \$. Nous avons également économisé 8 200 \$ en frais de conférences et de cours. Nous avons dépassé notre budget de 9 000 \$ pour des services de formation informatique sur Microsoft Office pour

tout le personnel. Les 6 100 \$ restants consistent en une sous-utilisation du poste affecté aux déplacements.

15.41 On observe une sous-utilisation de 3 200 \$ de l'affectation aux fournitures et aux approvisionnements, attribuable à une réduction dans les articles de bureau, les formulaires et les fournitures informatiques.

15.42 Les biens et le matériel ont dépassé le budget de 38 600 \$. Nous nous sommes servis encore une fois d'une partie des économies réalisées dans les frais de personnel pour soutenir des coûts additionnels en logiciels et en matériel informatique. Nous avons dû remplacer notre serveur et deux de nos imprimantes. Nous avons acheté des logiciels Microsoft Office et formé notre personnel, comme nous l'indiquons ci-dessus.

Ressources humaines

15.43 Depuis deux ans, l'effectif de notre bureau se maintient à 26 personnes. Murray Gill, CMA, Paul Jewett, CA, et Phil Vessey, CA, dirigent nos trois équipes de vérification. Au 31 mars 1996, 17 membres de notre personnel professionnel détenaient une désignation comptable. Nous comptons également six stagiaires détenant un diplôme universitaire, condition préalable à la fois pour s'inscrire à un programme de comptabilité et pour l'emploi à notre bureau. Les trois autres membres du personnel assurent les services de soutien administratif. Voici la liste des membres de notre personnel au 31 mars 1996 :

Lorna Bailey ¹	Bill Phemister, c.a.
Ralph Black, f.c.a	Ken Robinson, c.a.
Keith Boudreau ²	Brian Soeler ²
Cathy Connors Kennedy, c.a.	Tammy Sterling ²
Jane Edgett, c.a.	Nathalie St-Pierre Frenette ²
Murray Gill, c.m.a.	Diane Swan ¹
Janice Hicks ²	Al Thomas, c.a.
Eric Hopper, c.a.	Phil Vessey, c.a.
Peggy Isnor, c.a.	Tim Walker ²
Paul Jewett, c.a.	Deborah Whalen, c.m.a.
Cecil Jones, c.a.	Brent White, c.a.
Chad King, c.a.	Darlene Wield ¹
Greg Mignault, c.m.a.	Jennifer Young, c.a.

¹ Soutien administratif

² Stagiaires inscrits à un programme de comptabilité professionnelle.